

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 3 Floréal, an V.

( Samedi 22 Avril 1797. )

*Suite de la lettre de Philadelphie sur les principes des nouveaux président et vice-président des Etats-Unis. — Lettre du général Buonaparte sur différentes victoires remportées par l'armée d'Italie. — Réponse du prince Charles à la lettre du général Buonaparte. — Arrivée à Paris d'un envoyé extraordinaire des Etats-Unis de l'Amérique. — Observations sur le renouvellement annuel du directoire exécutif.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Suite de la lettre de Philadelphie, du 6 mars.  
(Voyez la feuille d'hier.)*

Notre nouveau gouvernement présente en ce moment une singularité, dont les politiques de France & d'Angleterre seroient vraisemblablement plus frappés que nous ne le sommes. Nous avons nommé pour chef de la république un homme qui, par ses opinions connues, consignées dans un grand ouvrage très-célebre, a professé des principes que nous ne trouvons pas assez républicains; qui a même montré une prédilection particulière pour la monarchie britannique, dont pourroient s'allarmer nos zélés patriotes, s'ils étoient aussi ombrageux que les vôtres paroissent l'être. Mais nous jugeons ici les hommes par leur conduite & non par des opinions spéculatives. John Adams a été un des plus ardens & des plus utiles promoteurs de la liberté américaine; il ne trahira jamais la cause qu'il a si bien défendue, & à laquelle sont attachés ses plus chers intérêts. Celui qui aime la gloire & qui l'a obtenue, n'est pas tenté de briser sa propre statue. Sa conduite, dans la place éminente de vice-président, a justifié cette idée: elle a été pure & sans reproche. Par une suite de ses opinions, il ne pouvoit pas goûter beaucoup les principes de la révolution française; aussi vos missionnaires jacobins, titrés ou clandestins, l'ont-ils représenté comme ennemi de la France: mais aucun acte public n'a manifesté la moindre partialité dans les affaires où il a pu avoir quelque part.

D'un autre côté, nous avons pour vice-président Thomas Jefferson, qui a toujours montré des principes d'une démocratie un peu renforcée, assez rapprochés de ceux qui ont dirigé d'abord votre révolution. Les excès qui l'ont rendue ensuite généralement odieuse, ont fort tempéré la ferveur démocratique d'un esprit aussi éclairé que Jefferson; mais il est resté un républicain plus fortement prononcé qu'Adams: il a conservé pour la France le goût

de prédilection qu'il en avoit rapporté de sa mission, & il a manifesté hautement son opposition au traité de commerce. Quelques personnes croient que l'ambition entroit, autant que les principes, dans cette opposition; mais personne n'a le droit de scruter à cet égard le fond de son cœur. Il a été un des principaux ouvriers de l'indépendance; sa conduite a toujours été sage & pure; ses lumières ne sont pas contestées; je suis persuadé que, malgré quelque différence d'opinion sur la théorie des gouvernemens, Adams & Jefferson s'entendront à merveille & concourront ensemble avec le même zèle à l'affermissement de la république, au perfectionnement de sa législation, au maintien de sa considération au-dehors & à l'accroissement de sa prospérité au-dedans. L'un & l'autre ont l'estime & la confiance du peuple; ils ne consentiront pas à la perdre. . . . J'aime à penser que ce monde nouveau présentera à l'ancien monde la plus grande & la plus heureuse expérience du gouvernement républicain qui ait jamais existé; & que le bonheur qui en résultera pour nous contribuera à celui de tous les peuples, en offrant des lumières nouvelles pour perfectionner tous les gouvernemens.

Je finirai cette longue lettre, en répétant en faveur de la république américaine le vœu que Sarpis formoit pour la sienne, qui ne valoit pas assurément la nôtre. ESTO PERPETUA.

## FRANCE.

### ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Scheifling, le 16 germinal, an 5.

*Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

### Combat de Bruck.

Citoyens directeurs, Le général Joubert a attaqué, le 8, la gorge d'Inspruck; les bataillons fraîchement arrivés du Rhin vouloient la défendre: après une canonnade de quelques instans, le général Joubert a décidé l'affaire en marchant à la tête de la 85<sup>e</sup> demi-brigade, en colonne serrée par bataillon; l'ennemi a été culbuté, en laissant cent morts, six cents prisonniers, deux pièces de canon, tous les équipages & vingt dragons. Le général Dumas, qui a chargé à la tête de la cavalerie dès l'instant que l'infanterie eut percé, a eu

son cheval tué sous lui. Le général de brigade Béliard, qui commandoit la 85<sup>e</sup>; le brave Gaspard, chef de cette demi-brigade; & l'aide-de-camp Lambert, se sont particulièrement distingués. Je vous demande, pour le général Dumas, qui avec son cheval a perdu une paire de pistolets, une paire de pistolets de la manufacture de Versailles.

*Signé, BUONAPARTE.*

Au quartier-général de Scheifling, le 16 germinal, an 5.

*Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

*Combat des gorges de Neumarck.*

Citoyens directeurs, l'armée s'est mise en marche le 12. La division du général Massena, formant l'avant-garde, a rencontré les ennemis dans les gorges qui se trouvent entre Freisach & Neumarck. L'arrière-garde ennemie a été culbutée dans toutes les positions qu'elle a voulu disputer, & nos troupes s'acharnèrent à la poursuivre avec une telle vitesse, que le prince Charles fut obligé de faire revenir de son corps de bataille ses huit bataillons de grenadiers, les mêmes qui ont pris Kell, & qui sont en ce moment l'espoir de l'armée autrichienne; mais la deuxième de l'infanterie légère, qui s'est distinguée depuis son arrivée par son courage, ne ralentit pas son mouvement d'un seul instant, se jeta sur les flancs de droite et de gauche, dans le tems que le général Massena, pour fonder la gorge, faisoit mettre en colonne les grenadiers de la 18<sup>e</sup>. et de la 32<sup>e</sup>. Le combat s'engagea avec fureur: c'étoit l'élite de l'armée autrichienne qui venoit lutter contre nos vieux soldats d'Italie. L'ennemi avoit une position superbe qu'il avoit hérissée de canons; mais elle ne fit que retarder de peu de tems la défaite de l'arrière-garde ennemie. Les grenadiers ennemis furent mis dans une complète déroute, laissèrent le champ de bataille couvert de morts, et 5 à 600 prisonniers.

L'ennemi profita de toute la nuit pour filer. A la pointe du jour, nous entrâmes dans Neumarck. Le quartier-général fut ce jour-là à Freisach.

Nous avons trouvé à Freisach 4000 quintaux de farine, une grande quantité d'eau-de-vie & d'avoine. Ce n'étoit qu'une faible partie des magasins qui y existoient; l'ennemi avoit brûlé le reste. Nous en avons trouvé autant à Neumarck.

*Combat de Hundsmarck.*

Le 14, le quartier-général se porta à Scheifling. L'avant-garde, sur le point d'arriver à Hundsmarck, rencontra l'arrière-garde ennemie qui vouloit lui disputer sa couchée. La deuxième d'infanterie légère étoit encore d'avant-garde. Après une heure de combat, l'arrière-garde ennemie, qui ce jour-là étoit composée de quatre régimens venant du Rhin, fut encore mise en déroute, & nous eûmes 600 prisonniers & au moins 300 morts sur le champ de bataille. Notre avant-garde mangea encore ce soir-là le pain & but l'eau-de-vie préparée pour l'armée autrichienne.

Notre perte, dans ces deux combats, a été de fort peu de chose: le chef de brigade Carrere, officier du plus grand courage, & qui nous a rendu dans la campagne les plus grands services, a été tué d'un boulet. C'est le seul officier que nous avons perdu. Il est vivement regretté.

Aujourd'hui nous occupons Kintensfeld, Murau & Jundenburg. L'ennemi paroît s'être décidé à une retraite plus précipitée & à ne plus engager de combats partiels.

Je fais poursuivre, par la division du général Guieux,

la division du général autrichien Sporck, qui vouloit faire sa jonction par la vallée de la Muehr, & dont l'avant-garde étoit déjà arrivée à Murn. Notre arrivée prompte à Scheifling a rendu cette jonction impossible. Désormais elle ne peut plus se faire qu'au-delà des montagnes qui avoisinent Vienne.

Vous trouverez ci-joint la réponse que m'a faite le prince Charles à ma lettre du 10, avant le combat du 13. Deux heures après avoir envoyé cette réponse, comme nous marchions sur Freisach, il a fait demander, par un de ses aides-de-camp, une suspension d'armes de quatre heures, proposition entièrement inadmissible. Il vouloit, en gagnant quatre heures, gagner la journée, & par-là avoir le tems de faire sa jonction avec le général Sporck. C'étoit précisément la raison qui me faisoit marcher jour & nuit.

*Signé, BUONAPARTE.*

Depuis le commencement de la campagne, le citoyen Ordonner, chef de brigade du 10<sup>e</sup>. régiment de chasseurs, montre un courage qui lui captive l'estime de l'armée.

*Réponse de l'archiduc Charles à la lettre du général Buonaparte.*

M. le général, assurément, tout en faisant la guerre, M. le général, & en suivant la vocation de l'honneur & du devoir, je desme, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur du peuple & de l'humanité.

Comme néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérentes, & que je ne suis muni, de la part de sa majesté l'empereur, d'aucun plein pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, M. le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation, & que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance, & qui n'est pas foncièrement de mon ressort.

Quelles que soient au reste les chances futures de la guerre, ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, M. le général, de mon estime & d'une considération distinguée.

*Signé, CHARLES, F. M.*

Le Rédacteur d'aujourd'hui ajoute, que des lettres postérieures annoncent qu'il a été conclu entre les deux armées un armistice de cinq jours; il ne dit pas à quelles conditions. On prétend que Buonaparte a exigé pour garantir la forteresse de Gratz, ce qui lui a été accordé.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Du Havre, le 28 germinal.*

L'arrêté du directoire, qui défend à tout navire qui auroit relâché sur les côtes d'Angleterre d'aborder dans les ports de France avant le 1<sup>er</sup>. prairial, avoit été jusqu'ici exécuté avec une extrême rigueur, malgré les plaintes du commerce, malgré la hausse excessive des denrées, dont cet arrêté est une des premières causes. Cependant, le 17 de ce mois, le ministre Truguet a donné des ordres au commissaire principal de la marine de laisser entrer au Havre un navire américain venant de Charles-Town, chargé de sucre, café, coton, &c., quand bien même il auroit touché en Angleterre, parce que son propriétaire lui a présenté une pétition, dans laquelle il le prévient qu'il seroit très-possible, ainsi qu'il est d'usage,

ouloit faire  
nt l'avant-  
re prompte  
Desormais  
atagnes qui

qu'il touche sur les côtes d'Angleterre, & qu'il se rend responsable qu'il n'y aura sur le navire *ni marchandises, ni lettres, ni passagers anglais*; le ministre assure que c'est-là un cas particulier & qu'on peut déroger à l'arrêté qui suspend toute communication.

Cette exception a augmenté encore les murmures. On dit, non sans raison, que c'est rentrer dans le regne de l'arbitraire que de créer des mesures générales pour avoir le droit d'accorder des exceptions. On se rappelle le régime des comités de la convention, où, par l'effet de cette foule de loix prohibitives qui pesoient sur le commerce, les négocians ne pouvoient faire la moindre opération sans la permission de tel & tel comité, qui souvent la laissoit long-tems attendre, & faisoit perdre ainsi le tems opportun pour le succès de l'opération.

*De Paris, le 2 floréal.*

M. Maudisson, de Virginie, est arrivé ici hier, avec la qualité d'envoyé extraordinaire des Etats-Unis d'Amérique, & muni de pouvoirs pour arranger les différends qui existent entre sa république & la nôtre.

Les nouvelles de Braxelles annoncent que le général Hoche a envoyé un parlementaire au général autrichien, pour lui déclarer que l'armistice étoit rompu, & que les hostilités alloient recommencer.

Le *Rédacteur* contient une lettre interceptée, écrite par Charles Germain, l'un des principaux prévenus de Vendôme, qui annonce une nouvelle conspiration des anarchistes, qui doit éclater avant le 10 floréal. Publier cette conspiration, c'est la déjouer d'avance.

On a annoncé que l'adjudant-général Kellermann, fils du général de ce nom, avoit été chargé par Buonaparte d'apporter au directoire les drapeaux pris aux Autrichiens dans les dernières victoires de la brave armée d'Italie. Ce jeune officier méritoit cette distinction; il a été blessé de deux coups de sabre à une de ces actions, & a montré dans toutes les occasions beaucoup de sagesse & de talent, mais à une grande bravoure. Le 30 germinal, le directoire, dans son audience publique, a reçu les drapeaux envoyés par Buonaparte. Le jeune Kellermann, présenté par le ministre de la guerre, a adressé au directoire un discours dans lequel il résume avec autant de précision que de noblesse la conduite glorieuse de son général en chef. Le président lui a répondu par un discours dont le début est honorable pour le nom de Kellermann: « Fils d'un guerrier sage & célèbre dans les fastes de la république, le directoire exécutif reçoit avec d'autant plus de sensibilité les trophées que vous lui présentez, qu'ils sont arrosés de votre sang généreux versé pour la patrie. » Le reste du discours annonce d'un ton sinistre des dangers et des projets coupables qui nous paroissent fort exagérés.

Ce qui doit frapper & consoler tous les amis de l'humanité, c'est que les trois discours, prononcés successivement par le ministre, l'adjudant-général, et le président du directoire, annoncent clairement des dispositions de paix qui font espérer de voir enfin mettre une prompte fin au carnage & à toutes les calamités d'une guerre aujourd'hui sans objet raisonnable.

Le président, après avoir donné l'accolade fraternelle au citoyen Kellermann, lui a fait présent d'une armure.

Le sort doit bientôt faire rentrer dans la classe des simples citoyens un des cinq magistrats suprêmes de la république: la constitution le veut; mais aucune loi n'a encore fixé le mode suivant lequel se fera cette opération; aucune loi n'a dit dans quel lieu on y procédera, quels en seront les surveillans, & quelle règle on suivra pour ne donner aucune prise à la malignité & aucun prétexte à la méfiance.

Mon intention ne peut être de faire suspecter la bonnfoi des directeurs actuels; mais il est question d'établir une règle pour l'avenir comme pour le présent. Le tirage au sort aura lieu pendant quatre ans; la fortune souvent corrompt les hommes, change leurs mœurs; & l'on n'auroit jamais à faire de loix si l'on n'étoit pas forcé par l'expérience à prévoir tous les délits & à les regarder comme possibles.

Les passions humaines, et particulièrement l'ambition, se servent indistinctement de tous les moyens qui se présentent pour atteindre leur but. L'amour du pouvoir fait autant commettre de crimes que l'amour de l'argent; la loterie des grandes places exige, par son importance, des règles plus sévères que tout autre jeu; et le législateur ne sauroit prendre trop de précautions, non-seulement pour prévenir toutes les fraudes & toutes les surprises, mais même pour que la méchanceté n'en puisse point supposer: car dans un pays libre, il est indispensable d'entourer les dépositaires du pouvoir exécutif de la confiance universelle.

Pour que le tirage au sort, qui doit faire sortir chaque année un des cinq directeurs, n'excite aucune inquiétude, & ne fasse naître aucun soupçon, il faut premièrement que ce tirage ait une sorte de publicité, et secondement que les directeurs eux-mêmes ne soient pas chargés de cette opération.

Cette nécessité paroît évidente, car si le tirage est secret, toutes les accusations, même les plus absurdes, qu'inventeroit la méchanceté, pourront trouver quelque créance.

En supposant dans un tirage secret quelque ambition & de la mauvaise foi, tout devient possible. Quatre directeurs s'entendant pour expulser un de leurs collègues, ils diront que le tirage est fait, quoiqu'il n'ait pas eu lieu; & leur quatre assertions réunies prévauront contre la juste plainte du directeur qu'ils auront chassé.

Il peut arriver aussi qu'un directeur, que le sort auroit réellement fait sortir, se plaigne injustement de l'irrégularité de l'opération; ce qui certainement occasionneroit de l'incertitude & du trouble.

Enfin, on pourra croire que les cinq directeurs ont fait un arrangement entr'eux pour qu'un de leurs collègues se retire, & qu'ils l'y ont déterminé, soit en l'effrayant s'il est faible, soit en l'indemnisant s'il est orgueilleux; & l'on irritera le public en lui persuadant que le sort n'a pas été consulté & que la loi n'a pas été suivie.

*Observations sur le renouvellement annuel du directoire exécutif.*

La publicité de l'opération ne suffiroit pas pour inspirer une entière confiance, si elle étoit faite par les parties intéressées; car on croiroit encore possible qu'il y eût de la fraude dans l'insertion & le tirage des billets, & que quatre directeurs s'entendissent pour faire tomber le sort sur celui qu'ils auroient voulu faire sortir.

Il me semble qu'il existe un moyen bien simple d'obvier à tous ces inconvéniens.

La constitution a chargé le corps législatif de nommer

Tous les ans le nouveau membre qui doit entrer au directoire. Le corps législatif devrait se charger aussi de l'opération qui doit en faire sortir un renouvellement. Alors il ne pourra exister aucun sujet de méfiance. Voilà comme je suppose qu'on pourroit procéder à ce tirage. Le conseil des cinq cents étant en séance publique, le président lui montrera cinq billets sur lesquels seront écrits les noms des cinq directeurs; il les ploiera, les cachetiera et les mettra dans une urne, le conseil nommera trois membres qui viendront tirer de l'urne trois billets qui seront lus à l'instant. Après cette opération, l'urne qui ne contiendra plus que deux billets sera fermée, cachetée & envoyée au conseil des anciens. Le président du conseil des anciens tirera et lira publiquement un des deux billets restans, et ce billet qu'il aura tiré indiquera le nom du quatrième directeur qui devra rester; le dernier billet restant dans l'urne sera lu, et indiquera le directeur sortant.

Par ce moyen aucune surprise ne peut avoir lieu, aucun doute n'est possible, & il nous a paru utile de mettre sous les yeux du public & des législateurs cette proposition dictée par le désir sincère d'éloigner tout sujet de méfiance, d'inquiétude, de plainte, d'aigreur & de discord: car enfin, nous avons tous besoin de confiance & de repos.

SCRUTATOR.

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 1<sup>er</sup> floréal.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau. Le citoyen Courtois a obtenu la majorité des suffrages pour la présidence.

Les secrétaires sont les citoyens Florent-Guyot, Baraut, Guermeur & Creusé-Paschal.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LAMARQUE.

Séance du 2 floréal.

Le bureau central, par un arrêté, a défendu aux loueurs de cabriolets de se mettre sur les places publiques en concurrence avec les voitures à deux chevaux, connus sous le nom de fiacres. Les propriétaires de ces cabriolets dénoncent cet acte au conseil, comme un abus d'autorité, comme un attentat à la constitution qui permet à chacun d'user de sa propriété de la manière qu'il juge convenable, comme un privilège exclusif donné à quelques particuliers.

Renvoyé au directoire.

Dumolard est ensuite entendu, & par motion d'ordre, il se plaint de ne pas voir avancés davantage les travaux de la nouvelle salle, destinée au conseil des cinq cents, tandis que, ceux du Luxembourg se continuent avec activité. Il se plaint également de ce qu'il n'y ait point encore eu de rapport sur le costume dont la constitution veut que les représentans du peuple soient revêtus.

Treillard, au nom des commissaires inspecteurs, annonce que la commission n'a pas cru devoir faire continuer ces travaux dispendieux sans avoir assuré les fonds qu'ils exigent; elle a demandé & obtenu des architectes les devis nécessaires.

Madier pense que l'achèvement de la nouvelle salle du palais Bourbon coûtera la somme de 600 mille livres pendant que quelques changemens à la salle actuelle, coûtant à peine 25 louis, & consistant dans la translation de la tribune au milieu de la salle, pourroient suffire rendre cette salle supportable jusqu'à des momens plus heureux.

Boissy déclare que si on lui reproche souvent de n'être pas à sa place, c'est que pour délibérer il veut entendre & que pour entendre il est forcé de se placer près de la tribune. Il s'étonne ensuite de ce que la commission des inspecteurs ait pris sur elle de suspendre les travaux de la nouvelle salle; tandis que des fonds avoient été mis à cet effet à sa disposition.

Le conseil arrête que la commission fera reprendre les travaux de la nouvelle salle, et rendra compte de leurs progrès tous les mois.

Camus fait adopter un projet relatif aux certificats de résidence exigés pour toucher à la trésorerie nationale; à l'avenir ces certificats seront reçus pendant une année de leur date, et même pendant plus d'une année, si c'est depuis plus d'une année qu'est due la somme réclamée auprès de la trésorerie.

Un autre projet relatif au paiement de l'arriéré dû aux employés, & qui auroit été payé en papier-monnaie est ajourné: la commission propose d'acquitter cet arriéré en bons de la trésorerie.

La discussion se rétablit sur les transactions, & n'obtient point de résultat.

Bourse du 2 floréal.

|   |   |
|---|---|
| Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .     | Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ .            |
| Idem courant.....58 $\frac{1}{4}$ .                     | Londres...25 l., 24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .                |
| Hamb. 190 $\frac{1}{2}$ , 190, 188 $\frac{1}{2}$ , 188. | Inscript. 10 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ , 15, 17 $\frac{1}{2}$ . |
| Madrid.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .                   | Bons $\frac{3}{4}$ ...10 l. 5 s., 10, 12.                   |
| Madrid effect.....13 l. 15 s.                           | Bon $\frac{1}{4}$ ...38 l. 10 s. p. $\frac{5}{8}$ p.        |
| Cadix.....11 l. 5 s.                                    | Mandat.....24 s. $\frac{1}{2}$ , 24.                        |
| Cadix effective. 13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .            | Or fin.....101 l. 15 s.                                     |
| Gènes.....92 $\frac{1}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .         | Lingot d'arg...50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .                  |
| Livourne.....101 $\frac{1}{2}$ , 100.                   | Piastre.....5 l. 6 s.                                       |
| Bâle.....1 $\frac{3}{4}$ , 3 $\frac{3}{4}$ .            | Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .                    |
| Lyon.....au pair.                                       | Ducat d'Hol...11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .                    |
| Marseille.....au pair.                                  | Souverain.....33 l. 15 s.                                   |
| Bordeaux.....au pair.                                   | Guinée.....20 l.  |

Esprit  $\frac{3}{5}$ , 445 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 355 livres. — Huile d'olive, 1 liv. 9 s. — Café Martinique, 2 l. 4 s. — Café St-Domingue, 2 liv. 2 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 15 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. le  $\frac{3}{8}$ .

Histoire de l'armée départementale des Bouches-du-Rhône, de l'entrée des escadres des puissances coalisées dans Toulon & de la sortie de cette place; précédée d'une introduction sur l'origine des troubles du Midi, sur leur durée, & les moyens de les faire cesser par J. E. Michel, commissaire-civil de l'armée départementale. A Paris, chez Dapont, rue de la Loi, n<sup>o</sup>. 1251; un volume in-8 broché.

Le Moine, traduit de l'anglais, 5 vol. in-12. Prix, 5 liv. & 6 franc de port pour les départemens. A Paris, chez Maradan, Libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts, n<sup>o</sup>. 9.